

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, André KLEIBER, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir :** André KLEIBER à Annick PRENAT, Claude MONNIER à Dominique TRÉLA, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Anissa BRIKH à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Robert NATALE, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine LARCHER

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 16 septembre 2024	Le 17 septembre 2024	En exercice	50
		Présents	27
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Noël CASTEX est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2024-06-17 Attribution du marché de travaux eau potable et assainissement rue Rusconi (RD19) et rue de la Première Armée (RD36) à Grandvillars**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*



*Vu le PV de la CAO du 26/09/2024,*

La commune de Grandvillars s'est engagée dans un projet de recalibration de la RD 19.

La première tranche des travaux porte sur le secteur situé entre le rond-point des Forgerons et la rue de la Première Armée.

La CCST a été associée au projet et a décidé de mettre aux normes les réseaux d'eau et d'assainissement de la première tranche.

Les services eau potable et assainissement de la CCST travaillent en étroite collaboration afin de mutualiser leurs opérations de travaux. Outre une cohérence d'action, cela permet également de réaliser de substantielles économies.

Une mission de maîtrise d'œuvre a donc été confiée au Bureau d'Etudes B.E.J, depuis l'élément de mission PROJET jusqu'à la réception des travaux.

Le marché de travaux prévoit une tranche ferme et une tranche optionnelle.

➤ En tranche ferme (rue Rusconi)

Assainissement

- création d'un réseau gravitaire d'eaux usées strictes de 495 ml en Ø 200 mm et de 125 ml de canalisations Ø 160 mm
- création de 22 branchements d'eaux usées
- reprises ponctuelles de conduites d'eau pluviale

Eau potable

- création d'une canalisation de distribution d'eau potable Ø 100 mm sur 560 ml et 315 ml en Ø 150 mm
- renouvellement de 32 branchements.

➤ En tranche optionnelle (assainissement rue de la première Armée)

Ces travaux ont pour objet de mettre l'ensemble du secteur en séparatif. Il s'agit de poser un linéaire de 75 ml de réseau Ø 200 mm et de créer 5 branchements.

Le marché est passé selon une procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 14 août 2024. La date limite de retour des offres des candidats est fixée au 13/09/2024 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 26 septembre 2024 afin, après examen des candidatures a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 666 666€ HT comme étant l'offre économique la plus avantageuse.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de valider la proposition de la CAO concernant le choix de l'attributaire
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets annexes eau potable et assainissement
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b> Le Président Christian RAYOT</p>
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>MERCREDI 02 OCT. 2024</b></p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	